

LA REVUE DE L'ÉCRAN

L'EFFORT CINÉMATOGRAPHIQUE

ORGANE D'INFORMATION ET D'OPINION CORPORATIVES

Directeur-Rédacteur en Chef: **André de MASINI** Directeur Technique: **C. SARNETTE**

43, Boul. de la Madeleine, MARSEILLE - C. C. P.: A. de MASINI, Marseille 46662

ABONNEMENTS - L'AN: FRANCE 45 Frs. - ÉTR. 65 Frs. — R. C. Marseille 76.236 — Tél. Nat. 26-82

13^{me} ANNÉE - N° 336

TOUS LES SAMEDIS

27 JUILLET 1940

ACTUALITÉS

Ne vous méprenez pas sur l'apparente maigreur de ce numéro : il est lourd de substance.

Car il vous apporte le témoignage d'une volonté jamais encore affirmée dans le cinéma.

Des hommes appartenant à la production, à la distribution et à l'exploitation cinématographiques, des patrons et des salariés, se sont réunis le 19 juillet pour discuter de l'organisation corporative de notre industrie.

Il n'aura fallu rien moins que les épreuves de ces deux derniers mois pour que puissent enfin mûrir, sous un climat nouveau, des idées qui, peu de temps auparavant, paraissaient subversives, révolutionnaires, ou tout au moins utopiques aux bons esprits et aux gens d'expérience.

Dire que ceux-ci se sont tous ralliés de bon gré aux idées nouvelles, dire seulement qu'ils ont perdu tout espoir de voir se prolonger une anarchie corporative dont — tout en la déplorant hypocritement — ils ont tiré honneurs et profits, serait faire preuve d'un optimisme béat. Telles interventions, telles obstructions faites au nom d'une prétendue légalité, prouvent que tout espoir n'est pas perdu chez certains — toujours les mêmes ! — de conserver dans un ordre nouveau, quelques vestiges personnels et profitables d'un ordre défunt.

Cela ne fait rien, l'idée est lancée, elle ira son chemin. Elle correspond au vœu, plus ou moins exprimé jusqu'ici, de tout ce qu'il y a de jeune, d'actif et de sain dans notre industrie, à la volonté de ceux qui ne se contentent pas de prêcher le travail sans donner l'exemple, elle concorde enfin avec la volonté clairement exprimée des hommes qui nous gouvernent. En allant de l'avant, nous ne pouvons pas avoir tort.

Je crois que cela restera à l'honneur de la cinématographie, et de la cinématographie méridionale, d'avoir été la première des industries françaises à donner cet exemple de lucidité et de prévoyance.

Pour nous, qui n'avons jamais cessé de mener le combat pour la formation, pour l'expression de cet état d'esprit corporatif, nous nous emploierons de toute notre force, de toute notre influence, au développement et à la propagation de l'idée, au triomphe de l'entreprise en cours.

A. de MASINI.

La SITUATION du CINÉMA à MARSEILLE

EXPLOITATION. — A part le *Pathé* et l'*A. B. C.* toutes les salles du centre sont ouvertes actuellement. Le *Capitole* continue sa formule de deux représentations par semaine avec de grosses reprises.

Par ailleurs il annonce trois représentations théâtrales avec des acteurs de l'écran, et prévoit ensuite un spectacle de music-hall.

Dans l'ensemble les recettes sont raisonnables et comparables à celles des autres années, en dépit des soirées gravement compromises par la fermeture à 22 h. 30. On espère maintenant que l'éclairage est revenu, obtenir une rapide libération de cette contrainte.

DISTRIBUTION. — La rentrée progressive des directeurs et du personnel des agences, rend au Boulevard Longchamp son visage habituel. Il va falloir attendre que chaque titulaire ait repris son poste et que la situation encore instable des sièges sociaux, dont certains regagnent Paris, se précise pour définir nettement ce que va pouvoir faire la distribution dans la saison qui vient.

Par contre, cette expectative, qui peut prendre fin d'un jour à l'autre, maintient chacun dans un état « d'alerte » si l'on peut dire. Exception faite des *Films Angelin Piétri*, toutes les maisons sont restées ouvertes et vraisemblablement ne marqueront pas de « vacances » cette année.

PRODUCTION. — Le mouvement d'activité est complètement stoppé par la fermeture des *Studios Marcel Pagnol*. Des projets précis sont pourtant « sous pression » et pourraient être immédiatement réalisés.

M. Guidi a entièrement terminé la préparation de *Ma Belle Marseillaise*.

Fernand Rivers et son équipe sont prêts, ils attendent.

André Hugon est prêt, il attend.

La venue à Marseille de nombreux éléments actifs du cinéma a provoqué des rencontres, préparé des réalisations; Louis Jouvet est « descendu » d'Aix et a parlé « affaires » de façon précise; des scénarios sont au point, des capitaux ne demandent qu'à sortir, des forces inactives à se mettre à l'œuvre.

Nous demandons à M. Pagnol de bien vouloir nous dire pourquoi il arrête tout ce mouvement qu'il a toujours souhaité, défendu et qui se présente aujourd'hui dans des

circonstances inespérées. M. Pagnol est certainement de ceux qui ont fait le cinéma Français et le Cinéma Français comptait avec lui et sur lui. Pour l'instant, dans l'ignorance des raisons valables qui pourraient la justifier, cette attitude paraît inadmissible.

Nous avons déjà perdu un mois, des personnalités qui hésitaient à venir à Marseille ont résolument choisi Nice, d'autres vont suivre, fatiguées de piétiner; les studios Marseillais auront perdu leur plus belle chance et justifié les plus agressives critiques que certains leur avaient fait naguère.

Nous ne voulons pas croire que M. Pagnol acceptera la responsabilité de cette dégringolade par simple désinvolture. Nous voulons nous persuader que sa retraite cache un foudroyant plan de campagne. Nous voulons lui faire confiance et l'attendons, mais sans patience.

CORPORATION. — Tout ce numéro de la *Revue de l'Ecran* est consacré au mouvement corporatif, nous ne ferons donc ici que le citer.

Depuis la réunion de la commission d'étude, dont le rapport sera publié ici, le bureau de cette commission a commencé ses travaux. Il a dans ses premières séances fait l'inventaire des éléments constitutifs de la corporation : syndicats, groupements, amicales, etc. Il a en outre prévu d'y joindre ceux dont l'activité est partiellement ou totalement liée à celle du cinéma : Fabricants, marchands ou représentants de matériel; les publicistes, la presse corporative, les décorateurs et spécialistes divers, etc. En outre M. Letohic s'est mis en rapport avec diverses autorités officielles ou professionnelles, afin, d'une part, de prendre position et d'autre part de favoriser l'extension du mouvement corporatif.

Au moment où paraîtront ces lignes, le bureau aura soumis à la commission d'étude un compte-rendu de son activité.

César SARNETTE.

GRANET-RAVAN
MAISONS FLATIN-GRANET & GRANET-RAVAN RÉUNIES



SERVICE EXTRA RAPIDE PARIS MARSEILLE EN 12 HEURES
POUR LE CINÉMA

GRANET-RAVAN vous rappelle qu'il est spécialisé dans le transport des Films en Service Rapide de Paris à Marseille et de la distribution sur le littoral

MARSEILLE 5 ALLÉES L. GAMBETTA TEL. NAT. 40.24-40.25	40, RUE DU CAIRE CAIRE	PARIS 4, RUE S ^t DENIS	TELEPH. GUT 85.77 TELEPHONE 206.16	NICE 33, R. DE COMPIEGNE CASABLANCA
--	---------------------------	--------------------------------------	---------------------------------------	---

PENSEZ DÈS MAINTENANT !...

57, Rue Grignan
MARSEILLE

Tél. : D. 40.90 - 40.91



QU'IL FAUDRA, L'HIVER PROCHAIN,
CHAUFFER VOS SALLES ET VOS BUREAUX

G. GRANGIER & C^{ie}

LA MAISON DU CINEMA

Charles DIDE

35, Rue Fongate — MARSEILLE
Téléphone : Lycée 76.60

fait connaître à sa fidèle clientèle
son retour

Vous trouverez chez lui

**TOUTES FOURNITURES
pour votre Matériel de Cabine**

CHARBONS

Pièces détachées pour Appareils de toutes marques

RÉPARATIONS MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES



et du Matériel
BROCKLISS-

Simplex

AVIS

En raison de l'importance primordiale de la question traitée dans ce numéro, nous en avons assuré le service à tous les cinémas du Midi sans exception.

Toutefois, nous prévenons les directeurs non abonnés qu'il ne saurait être question du rétablissement d'un service gratuit régulier.

Nous conseillons donc à ceux d'entr'eux qui voudraient continuer à recevoir régulièrement notre revue, de s'y abonner. Nous avons créé exceptionnellement à leur intention, un abonnement pour le second semestre 1940, au prix de 25 francs. Dès réception de cette somme à notre C. C. Postal (A. de Masini, Marseille 466-62), nous leur ferons parvenir le premier numéro de Juillet.

« CORPORATION »

Pendant qu'une commission est en train de définir et d'établir pour notre industrie, les bases d'un régime corporatif, peut être serait-il bon de s'entendre sur le terme. Car, parmi les intéressés les plus directs, il en est beaucoup qui ne savent pas exactement ce que CORPORATION signifie, ou tout au moins, ce que ce mot peut apporter de nouveau dans notre milieu de cinéma.

Nous-même avons souvent usé de : Corporation, pour désigner notre métier et ceux qui le composent; on dit corporation des bouchers, des tailleurs, de n'importe quel corps de métier qui n'est en aucune façon organisé selon l'esprit corporatif.

Dans l'incertitude, chacun donne l'explication qui lui convient; pour les uns ce n'est qu'enseigne neuve sur vieille marchandise, et en réalité c'en est l'exact contraire; pour les autres c'est une organisation dont le but est essentiellement le chambardement, ce n'est pas ça non plus, la corporation se doit certes de procéder à une révision des valeurs qui amènera des chambardements, mais c'est là détail de son activité et n'a rien à voir avec son sens propre; la majorité suppose que c'est ce que nous appelions ici-même « bloc du cinéma », une sorte de fédération des syndicats pour être plus forts dans certains cas. Si cette dernière définition se rapproche plus de la vérité, elle n'en est qu'une très approximative idée. La corporation ne peut pas être une fédération de choses existantes, elle est par elle-même un bloc en quoi viendront se fondre toutes les activités de détail, dont certaines se manifestent actuellement en groupes, syndicats ou amicales.

LA CORPORATION, C'EST LA RÉUNION DE TOUS CEUX QUI VIVENT DU FILM DANS UNE SORTIE D'ÉTAT AVEC SES DEVOIRS, SES DROITS, SES LOIS ET SES PROTECTIONS PROFESSIONNELLES.

Historiquement, on a reproché aux corporations d'être limitatives, groupant des spécialistes et marquant des barrières presque étanches entre spécialistes différents d'une même œuvre finale, limitatives aussi dans le sens du régionalisme. Il faut avant de brandir ce reproche tenir compte qu'il ne peut s'agir d'exhumer la CORPORATION intacte comme une pièce de musée, mais bien de transposer son ossature, son idée centrale dans une conception de vie et de métier modernes.

Au lieu de se centrer sur une spécialité, la Corporation moderne se centre au contraire sur l'élément de ralliement de métiers divers, élément qui rend leurs intérêts communs et interdépendants.

Cet élément c'est pour nous le film; Tous ceux qui d'une façon quelconque vivent du film doivent faire partie de la Corporation du Cinéma.

On a dit aussi des corporations qu'elles restreignaient la liberté du travail; c'est vrai si l'on estime qu'au nom de cette liberté on doit favoriser l'intrusion libre de n'importe qui dans un métier et de ce fait aggraver le chômage.

Il est évident que la Corporation est un organisme fermé dont le premier geste est un dénombrement et une définition de ses éléments constitutifs qu'elle protège ensuite,

n'acceptant de nouveaux venus dans le seul cas où elle soit à même de leur faire sa place et seulement après examen ou justification de capacités professionnelles. En réalité, ce n'est pas là amoindrissement de la liberté, mais bien au contraire mise en valeur du métier de cinéma et défense de sa dignité et de sa propreté.

Le Cinéma ne refuse personne mais il ne veut plus être dorénavant une *chouette combine*. Il est un métier, un métier que nous aimons tous et auquel nous donnons en général autant et parfois plus que lui nous donne. Dorénavant celui qui voudra y entrer le devra faire dans cet esprit seulement, pour y accéder il faudra savoir et vouloir le mériter. Dans les lois de la Corporation, de l'ouvreuse à l'acteur ou au producteur, compteront seules les aptitudes professionnelles et l'acceptation de certaines disciplines. C'est la Protection du travail, une des bases de l'édifice corporatif.

En parallèle, la Corporation protège la personne même du travailleur sans distinction de classe ou de caste. Elle est à même d'aider non par charité, mais par esprit de justice corporative, des cas d'intérêt général, (tel que le développement des écoles spécialisées), des cas individuels, des cas de solidarité corporative, par le moyen d'une caisse corporative dont disposera seule l'assemblée corporative.

La Corporation c'est aussi, le bloc de tous les intérêts du cinéma, qui, puissant, sera capable de faire valoir ses droits et ses besoins, et, éventuellement d'être représenté au gouvernement dans le cas vraisemblable où les nouvelles chartes du travail créerait cette représentation professionnelle.

La Corporation, c'est le maintien de ce qui a fait ses preuves dans le régime syndicaliste, mais en pliant ce régime au sens exact de la communauté. Ainsi, en cas de divergences, deux syndicats opposés ne pourront plus s'affronter, mais deux parties d'un tout porteront leurs différends à cet atout : l'Assemblée Corporative ou ceux qui ne seront pas directement mêlés à la question deviendront automatiquement arbitres et participeront à la décision corporative.

Voilà ce qu'est la Corporation, ce que nous en attendons. Il ne s'agit là, que d'une explication du terme, ébauche très résumée. Le fait que la Corporation est une sorte d'état autonome lui donne une constitution infiniment plus complexe. La commission d'étude trace actuellement les grandes lignes de cette constitution à laquelle le gouvernement donnera sa forme définitive, adaptée au plan général de la réorganisation du travail.

A ce moment, grâce à son autorité neuve, la Corporation pourra régler rapidement (trancher dans tel ou tel cas) quantité de problèmes essentiels qui n'ont pu qu'alimenter jusqu'à maintenant des polémiques plus ou moins intéressées et dont le ton acerbe témoignait de l'impuissante faiblesse.

La Corporation, ce doit être le point final de toutes ces histoires, de toutes ces combines et l'ouverture d'un chapitre nouveau de la belle histoire du Cinéma.

R. M. ARLAUD.

Technique Organisation Métrie



"SCODA"
LE FAUTEUIL DE QUALITÉ
Usine à Marseille
Ets RADIUS, 130, Bd Longchamp

POUR VOS
FOURNITURES
Adressez-vous
aux ETABLISSEMENTS
Charles DIDE
35 Rue Fongate, MARSEILLE
Tél. Lycée
76-60

Agent du Matériel Sonore
Agent du matériel BROCKLISS SIMPLEX

NETTOYAGE
E.D.E.N.
35, Rue Grignan
MARSEILLE

ALORNEMENTS Fortais
Prix raisonnables
Personnel spécialisé

PROJECTEURS A. E. G.
EQUIPEMENTS SONORES



Système Klangfilm Tobis
AGENCE DE MARSEILLE
6, BOULEVARD NATIONAL
Tél.: N. 54 56

Directement au Constructeur
Appareils Parlants
"MADIAVOX"
et tout le Matériel
12-14, Rue ST-LAMBERT
MARSEILLE
Tél.: Dragon 58.21

TRANSFORMATIONS
REPARATIONS
NOMBREUSES REFERENCES



AGENTS GÉNÉRAUX
Etabl. RADIUS
130, Bd LONGCHAMP
Tél.: N. 38-16 et 38-17

Tout le MATÉRIEL
pour le CINÉMA
CINEMATELEC
29, Bd LONGCHAMP
MARSEILLE
Tél.: N. 00-66.

Réparations Mécaniques
Entretien — Dépannage



à l'entr'acte...
PIVOLO
le bâton glacé
savoureux et
avantageux.

58, rue Consolat
TÉL. N. 23-91. MARSEILLE

CHAUFFAGE
VENTILATION
SANITAIRE
DÉFENSE INCENDIE
entreprise
BARET Frères
MARSEILLE 46, R. du Génie
CAVAILLON 16, R. Chabron
Nat. 02-52 | Tel. 3-84

Filmolaque
"Triple la vie du film"

Vernissage Intégral
Renovation des
Copies Usagées

39 Rue Buffon
PARIS 5^{ème}
Tel.: P. 01-ROYAL 28 97



Agent Régional
W. DE ROSEN, Ing. ESE
278, Bd National - MARSEILLE
Tél.: N. 28-21.

L'IMPRIMERIE
au service
DU CINÉMA
MISTRAL
C. SARNETTE
à CAVAILLON
Téléphone 20.

CHAUFFAGE
VENTILATION
SANITAIRE
DÉFENSE INCENDIE
entreprise
BARET Frères
MARSEILLE 46, R. du Génie
CAVAILLON 16, R. Chabron
Nat. 02-52 | Tel. 3-84

Ets **BALLENCY**
Constructeur
TRANSFORMATIONS
ET REPARATIONS
TOUT LE MATÉRIEL
DE
CINÉMA
AU PRIX DE GROS
36, RUE VILLENEUVE (ex-22)
Tél.: N. 62-62.

POUR VOS CLICHÉS...
ET VOS DESSINS.

Consultez
LA 5^{ème} DES
Photographeurs Réunis
71, RUE PARADIS - MARSEILLE

A MARSEILLE

Les Programmes de Juillet

CAPITOLE. — Jeudi 4 : *Blanche-Neige*; Dimanche 7 et Jeudi 11 : *Les Bleus de la Marine, Une poule sur un mur*; Dimanche 14 et Jeudi 18 : *Hôtel du Nord et Mon Cousin de Marseille*. Reprises.

Dimanche 20 : *Hôtel du Nord*; Jeudi 25 et Dimanche 28 : *Remords, Quelle arde de gosse*. Reprises.

Vendredi 25 : Sur scène : *Sud*.

PATHE-PALACE. — Fermé.

ODEON. — *L'Appel des rochers*, avec Charles Starrett et *Son Hussard*, avec Magda Schneider (C. F. C.) Excl. sivilité.

CESSIONS DE CINÉMAS

MM. les Propriétaires et Directeurs de Salles sont informés que MM. **Georges GOIFFON & WARET** 51, RUE GRIGNAN A MARSEILLE sont spécialisés dans les cessions de Salles cinématographiques dans toute la Région du Midi.

Les plus hautes références. Renseignements gratuits. — Rien à payer d'avance

Le Postillon de Longjumeau, avec W. Eischberger (C. F. C.) Excl. sivilité. *Caravane, Charlie Chan à Londres*. Reprises.

Rose de Broadway et Sous le Masque. Reprises.

MAJESTIC. — Fermé. *Le Retour de Zorro, La Revanche de Zorro*. Reprise.

Gibraltar, Prison sans barreaux. Reprises.

Les Beaux Jours, Au Pays du Soleil. Reprises.

STUDIO. — *La Belle Hongroise*, avec Sarah Léander (A. C. E.) Excl. sivilité.

Police Montée, avec George O'Brien (R. K. O.). Excl. sivilité.

Le coffre magique, Le Sergent X. Reprises.

La Tragédie Impériale, Bureau du chiffre secret. Reprises.

REX. — *Les gars du large; Les gais lurons*. Reprise.

La 8^e Femme de Barbe Bleue; Champagne Valse. Reprise.

Train de plaisir et Gosse de Riche. Reprises.

Un Mauvais Garçon et Rendez-vous Champs-Élysées. Reprises.

CINEVOG. — *Terreur à l'Ouest*, avec James Cagney (Warner Bros). Seconde vision.

Demoiselle en détresse. Reprise.

Qua a tué Miss Preston et L'Habit vert. Reprises.

sivilité.

APY

PEINTURE
DÉCORATION

ATELIERS : 74, Rue de la Joliette
BUREAUX : 2, Rue Vincent-Leblanc
Tel. C. 14-84 MARSEILLE

Programmez sans tarder
**TROIS ARTILLEURS
A L'OPÉRA**

le plus gai des films gais
ROBUR-FILM J. GLORIOD
44, Sénac - MARSEILLE

LA SELECTION LA PLUS IMPORTANTE ACTUELLEMENT SUR LE MARCHÉ

JEAN GABIN et SIMONE SIMON
DANS

LA BÊTE HUMAINE

CHARLES VANEL - VERA KORENE - ROGER DUCHESNE
TROUBETZKOI - JEAN GALLAND
DANS

LA BRIGADE SAUVAGE

JULES BERRY - JOSSELINE GAEL - BETTY STOCKFELD
LARQUEY - EDDY LOMBARD
DANS

SON ONCLE DE NORMANDIE

M. CHEVALIER - P. RENOIR - ERIC VON STROHEIM - MARIE DEA
DANS

PIÈGES

RAIMU - JACQUELINE DELUBAC - PIERRE BRASSEUR - TRAMEL
DANS

DERNIÈRE JEUNESSE

R. DUCHESNE - PIERRE RENOIR - MIREILLE PERREY - P. STEPHEN
DANS

L'OMBRE DU 2^{ème} BUREAU

GABY MORLAY et CHARLES VANEL
DANS

LE DIAMANT NOIR

MIREILLE BALIN - GEORGES RIGAUD - MARIE GLORY - DALIO
DANS

LE DERNIER REFUGE

ALBERT PREJEAN et MEG LEMONNIER
DANS

POUR LE MAILLOT JAUNE

LARQUEY - LECOURTOIS
MADELEINE ROBINSON
DANS

LAGRENEE - P. STEPHEN
J. HELBLING
DANS

LA CITÉ des LUMIÈRES | GREY contre X

UN FILM D'AVENTURES SENSATIONNELLES

LES VAUTOURS DE LA JUNGLE En 2 Époques 1^{ère} ép. *L'Île de la Terreur*. 2.700 m.
2^{ème} — *L'Emboscade Tragique*. 2.500 m.

CYRNOS FILM MARSEILLE, 20, Cours Joseph-Thierry - Nat. 62.04

... Qu'il faut avoir sous la main

EXPOSÉ DES MOTIFS EN FAVEUR DE LA CRÉATION D'UNE CORPORATION REGIONALE DE L'INDUSTRIE CINEMATOGRAPHIQUE

(présenté par M. Henri Rachet, président de la Chambre Syndicale des Distributeurs,
au cours de la réunion du 19 Juillet)

Un ordre nouveau tend à s'établir en France. En face des difficultés actuelles, la tendance s'affirme chaque jour de faire entrer dans l'Etat moderne, par une représentation appropriée, les intérêts professionnels et les diverses collectivités.

C'est un ordre qui implique pour le redressement du Pays :

1° La solidarité des Hommes qui vivent d'un même métier;

2° La solidarité des Métiers au sein de la Nation.

Les exigences des temps actuels veulent que dans notre Société transformée, soient réglés les rapports d'homme à homme, les rapports d'homme à groupe, les rapports de groupe à groupe et les rapports entre les Groupes et l'Etat.

L'individualisme, la rupture des liens sociaux, ont engendré la désaffection des Ouvriers envers la profession, l'instabilité, la décroissance de la capacité professionnelle, l'insécurité dans l'Exploitation.

Depuis 20 ans, dans la plupart des Pays étrangers, ont été instituées, à cet effet, des disciplines professionnelles qui, en évitant à ces Pays la Guerre sociale, ont sauvé leur force et affermi leur situation dans le monde. L'Etat a prescrit aux Hommes d'un même Groupe, d'un même Métier, de s'organiser, mais d'adopter telle formation et non telle autre. On a construit des cadres dans lesquels on a obligatoirement fait rentrer les individus, c'était de la *Caporalisation*. En France, les Syndicats, éléments de l'Organisation sociale, ont été des formations spontanées constituées pour la défense exclusive d'intérêts particuliers. La collaboration des Syndicats d'un même métier, souvent ennemis jusqu'ici, réalise la *Corporation*. C'est à la fois une institution de liberté et une république professionnelle. Dans la Nation, la Corporation doit remplir une triple tâche :

Economique — Sociale — Politique.

Au point de vue économique, la Corporation assure la garde du Métier, garantit la loyauté des transactions, arbitre les intérêts contraires.

En matière sociale, elle règle les rapports entre Employeurs et Employés.

Au point de vue politique, la Corporation assure la représentation du Métier auprès des Pouvoirs Publics.

Demain, peut-être, l'Etat imposera aux Industries qui n'ont pas encore su se discipliner, une Organisation qui sera confiée à des éléments suffisamment qualifiés, qui s'entoureront d'un mécanisme bureaucratique parasitaire. Quand la vie d'un Métier est en jeu, les Membres de la Famille professionnelle doivent se rassembler. La Corporation se fait. L'intérêt commun des membres d'une Profession, c'est la prospérité de la Profession dans son ensemble, qui rejaillit sur tous les Eléments de la Profession. Il s'agit d'un accord vital.

Nous, professionnels du Cinéma, nous devons établir nous-mêmes les Lois du Métier; puis, quand le travail aura été mis au point, nous demanderons aux Pouvoirs Publics de sanctionner les Lois que nous nous serons librement données et qui constitueront le code de la Profession. C'est la collaboration des hommes dans le métier, en vue d'instituer les règles du métier. La profession organisée par la profession elle-même. Cette organisation professionnelle doit être indépendante. Pas de tutelle, pas de subordination. C'est la Profession et rien que la Profession qui doit s'organiser dans le cadre de la Loi.

Pour notre Industrie, ce nouvel ordre professionnel fait apparaître la collaboration des trois Sections organiques du Cinéma : La Production, la Distribution, l'Exploitation. Une grande Industrie est un Corps organisé dont toutes les parties sont solidaires. De même que dans le corps humain, un organe ne saurait dépérir sans que l'ensemble pâtisse, de même, dans notre Industrie, une spécialité ne saurait périr sans que souffre le corps de métier tout entier. On ne relèvera pas la Distribution et l'Exploitation si la Production est déficiente. La Production ne sera jamais prospère, si une Distribution et une Exploitation intelli-

gement organisées ne lui offrent pas de débouchés.

Tout se tient. Pour maintenir et développer l'ensemble de notre Industrie, la Corporation du Cinéma doit donc inscrire à son Programme, à la fois toutes les tâches suivantes, tâches qui ne peuvent être entreprises séparément par des Syndicats défendant des intérêts particuliers presque toujours divergents.

Recherches ayant pour objet l'amélioration de la Production par une organisation rationnelle des Studios au double point de vue de la probité et de la qualité et de la régularisation des crédits.

La Distribution, organe de liaison, par une propagande intelligente tendant à faire connaître cette Production, assurera le climat favorable à l'Exploitation. L'Exploitation complétant elle-même cette publicité générale par une publicité locale appropriée.

L'Exploitation renouvra ses méthodes afin d'obtenir le maximum de rendement, au besoin en excitant ou en limitant la concurrence.

La Corporation tout entière réglera les rapports entre tous les professionnels du Cinéma et déterminera leur statut personnel. Elle représentera enfin auprès des Pouvoirs Publics les intérêts généraux de notre Industrie.

C'est la recherche de l'Ordre dans la Production, dans la Distribution, dans l'Exploitation. C'est la représentation de chaque élément de la Corporation dans le Gouvernement de l'ensemble de notre Industrie. C'est à l'élaboration de cette charte du Cinéma que vous êtes conviés.

Établissements
RADIUS
130, Boul. Longchamp - MARSEILLE
Tél. N. 38-16 et 38-17
TOUTES FOURNITURES
POUR CINÉMA.

Procès-verbal de la Réunion Inter-Syndicale du 19 Juillet 1940

Une réunion Inter-Syndicale s'est tenue au Siège de la Chambre Syndicale des Distributeurs de Films de Marseille et du Sud-Est, en son local 58, Boulevard Longchamp, ce 19 juillet 1940, à 10 heures.

Etaient présents à cette réunion :

Pour la Production : MM. Hugon; Guidi.

M. Hugon excuse M. de Rouvre qui n'a pu assister à la séance, étant obligé de partir en mission.

Pour l'Exploitation : Le Comité Directeur de l'Association des Directeurs de Spectacles :

Président : M. Fougeret.

MM. Garnier; Vacon; Bel; Pratali; Martel; Ghiglione; Mathieu.

Pour le Personnel de l'Exploitation MM. Trigon (Représentant le Syndicat des Opérateurs); Arlaud (Représentant le Personnel des Salles).

Pour la Distribution : Le Conseil d'Administration de la Chambre Syndicale des Distributeurs de Films de Marseille :

Président : M. Rachel

MM. Mothu; Caillot; Letohic; Worms; Praz; Mucchielli; Paulet.

Pour le Personnel de la Distribution : MM. Regnault (Président de l'Amicale des Représentants); Antouard (Représentant); Boyer (Représentant); Issaurat (Représentant); Peiger (Représentant le Syndicat du Personnel des Agences).

Dès l'ouverture de la séance, le Président Rachet donne lecture de l'exposé des motifs en faveur de la création d'une Corporation cinématographique. Cet exposé est annexé au présent procès-verbal.

Après la lecture de cet exposé, une discussion générale s'engage à laquelle prennent part : les Représentants de la Production, de l'Exploitation, de la Distribution, du Personnel des Agences et des Salles et de la Section des Opérateurs.

Après cet échange de vues général, les trois résolutions ci-dessous sont mises aux voix.

1° Résolution : L'Assemblée, ayant entendu l'exposé fait par M. Rachet, Président de la Chambre Syndicale des Distributeurs de Films de Marseille et du Sud-Est, sur la nécessité de procéder à l'organisation de la Corporation des Industries cinéma-

lographiques de la région, décide, après échange de vues, qu'il y a lieu de procéder à cette organisation.

Cette résolution est adoptée par unanimité.

2° Résolution : L'Assemblée décide de constituer une Commission d'Etude de 12 membres, chargée d'élaborer le plan d'organisation de la Corporation des Industries cinématographiques de la région, et lui donne mandat de convoquer à nouveau l'Assemblée dans le plus bref délai, pour lui soumettre le résultat de son travail.

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée moins une abstention.

3° Résolution : L'Assemblée désigne comme suit, la Commission d'organisation de la Corporation des Industries cinématographiques de la Région :

Production : M. Hugon fera le nécessaire près de ses collègues pour s'adjoindre un autre membre afin de constituer la Section Production et demandera à la Section ouvrière de la Production, la désignation de deux membres également.

Exploitation : Section Patronale : MM. Vacon; Mathieu. — Section Ouvrière : M. Trigon (qui s'adjoindra un 2° membre pris dans le Personnel des Salles).

Distribution : Section Patronale : MM. Caillot; Letohic. — Section Ouvrière : MM. Regnault; Peiger.

En outre, l'Assemblée a chargé M. Arlaud d'assister aux séances de la Commission au titre d'observateur, chargé des rapports avec la presse.

Les membres de cette Commission se réuniront le Lundi 22 Juillet 1940 à 9 h. 30, au siège de la Chambre Syndicale des Distributeurs de Films, pour procéder à l'élection de son Bureau et préparer le plan de travail qui lui est demandé.

La séance est levée à 11 h. 05.

Pour tout ce qui concerne
Le Matériel de Cinéma
et les CHARBONS LORRAINE
CINEMATELEC
29, Boulevard Longchamp
MARSEILLE Tél. N. 00-66
CONTINUE A LIVRER
aux meilleures conditions.

E C H O S

DE RETOUR

Chaque jour ramène un de nos amis, certains dont nous étions resté sans nouvelles. Nous avons ainsi rencontré :

MM. Cartier et Boyer de R. K. O.
MM. Lagneau et Arnaud, de Paramount.

M. Gony, de Cinématelc.
M. Astric d'Universal.
M. Raoul Pernin de chez Osso.
M. Bonnefond.
M. Gilbert Ozil qui a repris avec joie son activité à Hélics Film.

M. Pascalin, en qui M. Guidi retrouve un précieux collaborateur.

Notre aimable confrère Moulan, de Cinéma-Spectacles.

M. Mullot de l'Imprimerie Sauquet et Mullot.

Tous nous paraissent d'excellente humeur, bonne santé, et désireux de déployer une activité renouvelée dans l'exercice de la vie civile.

DE PASSAGE

Nous avons eu le plaisir de recevoir la visite de notre confrère M. Landau, le directeur et l'animateur de la *Technique Cinématographique*. M. Landau, qui a dû quitter Paris comme tant d'autres, projette de reprendre bientôt sa place dans l'activité du cinéma.

LETTRE DE TOULOUSE

Après une fermeture de quinze jours, imposée par les circonstances, tous les cinémas de la ville ont ouvert à nouveau leurs portes.

Que ce soit aux *Variétés*, au *Trianon*, au *Plazza*, au *Gaumont Palace*, etc... pas de surprises pour la clientèle régulière ou de passage, car les programmes annoncés, sont offerts aux Spectateurs.

D'une façon générale, les Directeurs font de leur mieux pour rendre dans des moments souvent difficiles, la marche de leur exploitation, plus attrayante et plus variée.

Voici les dernières productions présentées dans les Salles de Première Vision :

Descente en orille; Hôtel Impérial; On a tué; Les Justiciers du Far-West; La Fille du Nord; Le Gorille; La Vallée des Géants; La Pauvre Millionnaire; Les Pantins; André Hardy Cow-Boy; Charlie Chan à Honolulu; Jeunes Filles en Surveillance; Le Capitaine Furie; Sherlock Holmes contre Moriarty.

Le *Trianon Palace*, nous a présenté dans le courant de ce mois, une attraction de grande classe : *Edith Piaf*, qui a obtenu un vif succès.

Roger BRUGUIERE

LES GRANDES MARQUES DU CINEMA

MIDI
Cinéma
Location
MARSEILLE

17, Boulevard Longchamp
Tél. : N. 48-26



AGENCE DE MARSEILLE
26^e, Rue de la Bibliothèque
Tél. Lycée 18-76 18-77



50, Rue Sénac
Tél. Lycée 46-87



53, Rue Consolat
Tél. : N. 27-00
Adr. Télég. : GUIDICINE



AGENCE de MARSEILLE
42, Boulevard Longchamp
Tél. N. 31-08



AGENCE DE MARSEILLE
M. PRAZ, Directeur
114, Boulevard Longchamp
Tél. : N. 01-81



FILMS M. MEIRIER
32, Rue Thomas
Téléphone N. 49 61



LES FILMS DE PROVENCE
131, Boulevard Longchamp
Tel. : N. 42.10



AGENCE DE MARSEILLE
53, Boulevard Longchamp
Tél. : N. 50-80



AGENCE DE MARSEILLE
43, Rue Sénac
Tél. : Lycée 71-89



44, Boulevard Longchamp
Tél. : N. 15.00 15.01
Télégrammes : MAÏAFILMS



PATHE - CONSORTIUM - CINEMA
90, Boulevard Longchamp
Tél. N. 15-14 15-15



Tél. Lycée 50-01



20, Cours Joseph-Thierry, 20
Téléphone N. 62-04



HELIOS FILM
DISTRIBUTION
117, Boulevard Longchamp
Tél. N. 62-59



1, Boulevard Longchamp
Téléphone N. 63-59



126, Boulevard Longchamp
Tél. N. 11-60



FILMS Angelin PIETRI
76 Boulevard Longchamp
Tél. N. 64-19

PRODIEX

D. BARTHÈS
73, Boulevard Longchamp, 73
Téléphone N. 62-80



130, Boulevard Longchamp
Téléphone N. 38-16
(2 lignes)



54, Boulevard Longchamp
Tél. N. 16-13 - Adresse Télég
FILMSONOR MARSEILLE



ALLIANCE CINEMATOGAPHIQUE
EUROPEENNE
52, Boulevard Longchamp
Tél. : N. 7-85

Les Productions
FOX EUROPA
Distributeurs de



AGENCE DE MARSEILLE
35, Bd Longchamp - Tél. N. 18-10

Les Productions
FOX EUROPA
Distributeurs de



AGENCE DE MARSEILLE
35, Bd Longchamp - Tél. N. 18-1

ET LES AGENCES REGIONALES